

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 septembre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir
Approbation des caractéristiques du contrat d'achat par Énergir du GNR produit par Coop
Agri-Énergie Warwick.
Demande de délai pour le dépôt de la preuve du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Chère Consœur,

Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM demande respectueusement à la Régie de pouvoir déposer **d'ici le jeudi 26 septembre 2019 à 12h** sa preuve au présent dossier quant à l'approbation des caractéristiques du contrat d'achat par Énergir du GNR produit par Coop Agri-Énergie Warwick.

Ce délai est rendu nécessaire du fait que notre analyste initial au dossier, Monsieur Jacques Fontaine, est présentement hospitalisé pour plusieurs jours et ne peut donc compléter le mémoire. Monsieur Fontaine a ainsi dû être remplacé, aux fins des présentes, par Monsieur André Bélisle, lequel poursuit la rédaction de ce mémoire, en collaboration avec le soussigné, lequel pourra être déposé d'ici après-demain.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).